



Réunion de la CLÉ n° 10 « Beaune » 9 octobre 2024 - 18h00 - Beaune

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO Territoire d'Énergie Côte-d'Or et Jean-Luc Becquet, Président de la CLÉ 10, qui remercient pour leur présence, les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- Jean-Michel Jeannin, Directeur Général des Services, Pascal Robert, Responsable Travaux

Les entreprises titulaires des marchés présentes étaient :

- Entreprise Demongeot représentée par David L'Excellent
- Entreprise EQUANS représentée par Thomas Jarrige

Les exploitants des réseaux publics présents étaient :

- Enedis : Anthony Lhomme

ACTUALITÉS :

Le Président Jacques Jacquenet débute sa présentation en rappelant les enjeux liés au changement climatique et à l'importance d'assister aux réunions du SICECO, notamment aux Assemblées Générales et aux Comités pour la prise des décisions majeures.

Le SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or, indique avoir déjà engagé une réflexion forte pour mettre en place le dispositif « budget vert » dont le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques dès 2024 pour les entités > 3 500 habitants avec une méthodologie évolutive.

Le Président fait un rappel sur le Congrès des maires ruraux qui s'est tenu fin septembre et qui a permis la signature d'un courrier en faveur de la mobilité au gaz pour faire du département de Côte d'Or un pionnier dans le développement de cette mobilité (avec des projets de stations d'avitaillement, mutation de flottes, etc.).

Le Président informe également de la mise en place d'un groupe de travail sur la pollution lumineuse qui a regroupé de nombreux acteurs départementaux, avec la volonté d'avoir une action à l'échelle régionale pour instaurer des changements significatifs dans les pratiques de l'éclairage afin d'atteindre les objectifs de réduction de moitié de la pollution lumineuse d'ici 2030.

I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

*Interlocuteur technique SICECO : Fabien Maitre, technicien : fmaitre@siceco.fr -
06.07.29.79.47 - 03.80.50.85.03*

A. Travaux sur le réseau électrique

Le bilan des travaux en cours ou programmés (extensions de réseaux, renforcements, résorptions de fils nus et enfouissements) est présenté. Un rappel est fait sur les travaux en tranchées remises. Ce sont les tranchées réalisées directement par les collectivités avec leur prestataire où le SICECO va modifier le formalisme administratif pour préciser la responsabilité de la bonne réalisation des travaux.

Un rappel est également fait sur le courrier envoyé à toutes les communes relatif à la modification de la RODP 'chantier' sur les travaux électriques. Les communes sont encouragées à valider cette délibération.

❖ Extensions du réseau électrique :

Les travaux d'extension programmés sont présentés. Il est rappelé aux élus la modification des modalités de financement des extensions avec la suppression de la part à la charge de la commune qui est basculée sur le demandeur, même pour les raccordements particuliers, pour tous les permis accordés depuis le 10 septembre 2023.

❖ Enfouissements et renforcements de réseau :

Le SICECO présente les travaux en cours.

❖ Présentation ENEDIS (diapos en pièces jointes) :

Anthony Lhomme, Directeur territorial Côte d'Or d'ENEDIS, rappelle les missions du concessionnaire et les diverses coordonnées et ressources accessibles aux élus.

Un zoom est fait sur les risques d'électrification et d'électrocution à proximité des lignes HTA et de l'importance de respecter les consignes et distance de sécurité par rapport à ces réseaux.

❖ Présentation GRDF (diapos en pièces jointes) :

Un rappel est fait sur l'intérêt de transférer la compétence Gaz au SICECO, notamment pour maximiser les retours sur la redevance due par GRDF. M. Jacquenet rappelle les enjeux liés au développement du gaz et la signature d'un courrier au Congrès des maires pour que la Côte d'Or soit département pilote pour la mobilité liée au gaz avec de nombreux investissements sur le territoire, notamment en station d'avitaillement.

B. Travaux d'Eclairage Public

❖ Evolutions à venir

La Ville de Beaune indique la fin de son Partenariat Publi Privé (PPP) au 31 janvier 2025 et la préparation d'un nouveau contrat de performance.

La contribution versée par la Ville était prise en compte par ENEDIS jusqu'alors dans le calcul de la redevance R2 dont la plus-value était partagée entre le SICECO et la Ville. Il faut espérer qu'ENEDIS prenne en compte la contribution de la Ville au futur contrat de performance EP.

Le SICECO indique également être intéressé pour récupérer les luminaires qui seront démontés.

II. ENERGIE

Interlocuteur technique SICECO : Arnaud Riffel, Econome de flux : ariffel@siceco.fr – 07.86.22.03.97 - 03.80.50.80.43

A. Achat d'énergie

❖ Information générales sur l'évolution des prix des énergies

La procédure de rattachement de points de livraison est rappelée, en précisant bien que pour les bâtiments ≤ 36 kVA des communes éligibles au Tarif Réglementé de Vente (TRV), il n'y a pas besoin de transmettre à EDF Collectivités un ordre de service. Les ordres de services sont propres aux marchés du Groupement régional d'achats d'énergies (bâtiments > 36 kVA et éclairage public pour les communes éligibles au TRV). A noter que les coordonnées (tél et mail) sont différentes entre le service TRV et le service des marchés du Groupement.

Il est indiqué que les groupements d'achats sont renouvelés régulièrement avec la nécessité pour les communes de délibérer au besoin. Les réponses sont attendues pour la fin du mois au plus tard pour le renouvellement des adhésions au groupement avec Gaz de Bordeaux. Un rappel est également fait sur les modalités pour rattacher un PDL au groupement.

Il est également précisé qu'il est possible de prendre l'option « Garantie d'Origine » sur le gaz, permettant d'avoir une énergie garantie d'origine renouvelable avec un surcoût d'environ +15€/MWh (soit 30% du prix de référence).

L'état avait instauré plusieurs aides (amortisseur, bouclier tarifaire, etc.) qui a mené à de nombreuses erreurs de facturation en électricité. Le SICECO et le groupement d'achat sont concernés par ses erreurs et invitent les communes à être vigilantes sur leur propres factures. Il est également indiqué qu'il est possible et recommande de mettre en place des pénalités à l'encontre d'EDF, titulaire actuel.

Des précisions sont apportées pour l'attribution du nouveau marché gaz pour 2025-2027 et pour l'électricité pour 2026-2028. Se référer aux différents courriers, messages et services d'information du SICECO.

B. Energies renouvelables

❖ Poste « Les Générateurs »

Le dispositif « les Générateurs » est présenté aux élus. Ce sont des postes financés par les syndicats d'énergie de Bourgogne - Franche-Comté en partenariat avec l'ADEME qui accompagnent gratuitement les collectivités sur le photovoltaïque et l'éolien au début des projets pour voir les points clés, les problématiques, les actions sur le financement et surtout la maîtrise locale des projets.

❖ ZAER et accompagnement du SICECO

Le SICECO travaille actuellement sur des projets d'autoconsommation collective : une étude test est en cours à La Bussière sur Ouche et 21 autres communes du SICECO réparties sur tout le territoire pour vérifier l'intérêt, la faisabilité et les moyens à mettre en œuvre pour faire émerger ces projets.

En parallèle, une démarche de mobilisation pour le développement du photovoltaïque au sol et sur grandes toitures est en cours comprenant une étude d'opportunité, de pré-faisabilité sur les sites réalisables et une étude de faisabilité complète pour les sites les plus pertinents, à l'échelle d'un EPCI.

Un rappel est fait sur la régie Côte d'Or Chaleur et la SEML Côte d'Or Énergies qui participent toutes deux à la réalisation et au financement de projets de développement des énergies renouvelables.

❖ Bois : Contrat de Chaleur Renouvelable et Régie

Le SICECO porte le Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) qui instruit directement les demandes des collectivités et des privés (hors particuliers). Le SICECO gère aussi le Fonds Chaleur de l'ADEME sur son territoire afin de mieux aider les petits projets qui ne sont pas éligibles au dispositif sans cette mutualisation. Les subventions délivrées s'adressent donc aussi bien aux collectivités qu'aux entreprises qui souhaitent changer leur mode de chauffage (bois, pompe à chaleur, eau chaude solaire).

❖ Suivi énergétique des bâtiments

Le SICECO rappelle la mise en place du décret éco-énergie tertiaire dont les grilles de réduction de consommation avance dans le temps et les surfaces des bâtiments concernés tendent à se réduire. Un nouveau décret BACS (Automatisation et Contrôle des Bâtiments Tertiaires) avec l'obligation des collectivités à s'équiper en système de télégestion. Le SICECO propose à la Ville de travailler à nouveau sur la priorisation des travaux à engager à partir des pré diagnostics énergétiques réalisés il y a déjà plusieurs années.

III. MOBILITÉ

❖ Étude « Infrastructures pour les Mobilités durables »

Le SICECO a lancé une étude relative aux Mobilités durables avec le Département afin d'estimer au mieux les besoins : les besoins ne concernent pas uniquement les stations de recharge électrique mais aussi les autres solutions de décarbonation (gaz, H2, et biocarburants) tout en veillant à ce que les réseaux pour l'approvisionnement de ces stations puissent suivre et que l'énergie utilisée soit renouvelable et locale. Cette étude vise à définir un maillage cohérent de stations multi-énergies à partir de différents scénarios en fonction des solutions énergétiques à développer selon la typologie des véhicules d'ici 2030 ou 2035.

Les premiers résultats de cette étude sont présentés. Cette étude comprend un volet sur la précarité sociale et la précarité face à la mobilité pour la prendre en compte dans le déploiement des infrastructures nécessaires.

L'étude permettra également de réaliser le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques pour le territoire du SICECO.

IV. COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

❖ Gestion de la Redevance d'Occupation du Domaine Public

Lors des CLE précédentes, il avait été annoncé que le SICECO souhaitait mettre en place un nouveau service pour accompagner les communes à récupérer leur RODP auprès des opérateurs de communications électroniques. Ce service sera proposé aux communes début 2025, à travers un service payant.

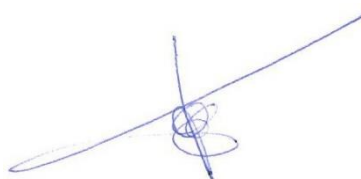
Au-delà de ce service, le SICECO prévoit de lancer un travail d'identification des infrastructures d'accueil de communications électroniques des adhérents à la compétence 6.7 pour régulariser les occupations par les opérateurs présents dans ces infrastructures (versement de loyers).

Les remarques, avis, ou propositions sont à transmettre directement au SICECO à l'adresse contact@siceco.fr ou par l'intermédiaire du Président de CLÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président et le Président de CLE, remercient les personnes présentes et lèvent la séance.

Établi le 10 octobre 2024

**Le Président de la CLÉ,
Jean-Luc Becquet**



PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLÉ

Tableaux travaux et programmations ultérieures

Présentations ENEDIS et GRDF

Commune	Clé	Intitulé affaire	N° Affaire	Confirmé	Type de travaux	Commentaire
BEAUNE	10	Extension EP parking covoiturage	EP/1484/E	15 283	EP	Travaux terminés, réceptionnés
				15 283		

Commune	Clé	Entreprise	Affaire	N° Affaire	Montant Elec (TTC)	Type d'affaire
BEAUNE	10	DEMONGEOT	Dissimulation du réseau Orange Rue Cloutier (traversées de route), en coordination av	FT/019/E	0	Réseau téléphonique
BEAUNE	10	DEMONGEOT	Dissimulation rue des Blanches Fleurs proximité parking Monge	ER/392/E	42 000	Dissimulation
BEAUNE	10	INEO	Dissimulation réseaux secs rue Richard	ER/427/E		Dissimulation
BEAUNE	10	INEO	Dissimulation rue Réon, entre rues de Chorey et Foubourg St Nicolas	ER/428/E	50 000	Dissimulation
			4		92 000	